

**COMMUNE DE QUEYRAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°35**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : 03 juin 2022

**Présents** : Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, M. CATTOEN, M. INDA, M. BOUILLEAU, Mme NIEUWAAL, M. LARDIN, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme CESBRON, M. ARDILLEY, Mme ROURE.

**Absent** : Mme BEAUPIED (pouvoir à Mme NIEUWAAL)

**Secrétaire de séance** : Mme TRASSARD

**OBJET : REGLES DE PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire explique que l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, complétée du décret n° 2021-1311, modifie en profondeur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités. Néanmoins, les communes de moins de 3500 habitants peuvent décider, par délibération, du mode de publicités de leurs actes, à savoir :

- Soit l'affichage complet à la porte de la mairie
- Soit la publication sur papier, disponible en mairie
- Soit la publication sous format électronique

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la publication du Procès-Verbal du Conseil municipal, des délibérations et des arrêtés du Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**,

**VALIDE** les règles de publications des actes administratifs suivantes :

- Publication sous format électronique pour les délibérations du Conseil Municipal et pour les Procès-Verbaux du Conseil Municipal
- Affichage complet pour la liste des délibérations et pour les arrêtés du Maire

**CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 17 juin 2022

Affiché le 17 juin 2022

**Le Maire,**  
**Véronique CHAMBAUD**

